

Lettre du représentant du peuple Maure, envoyé dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aube, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

Nicolas Sylvestre Maure

Citer ce document / Cite this document :

Maure Nicolas Sylvestre. Lettre du représentant du peuple Maure, envoyé dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aube, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 48-49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22527_t1_0048_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

La France respire; la République se rafermit au bord du précipice que vous avez comblé. Votre mâle énergie, votre accord sublime ont sauvé la patrie. Continuez, intrépides deffenseurs, à marcher de frond vers le terme de vos travaux. Le peuple, dont le veu unanime sanctionne vos sages mesures, secondera vos efforts et ne séparera jamais sa cause de la votre.

Réunis par le zèle pur et désintéressé du patriotisme, pour le bien et l'instruction de nos concitoyens, nous n'avons jamais eu d'autre esprit que celui qui vous anime. Etrangers à tous les partis, à toutes les factions, nous vouons à l'exécration tous ceux qui se sont écartés et s'écarteront désormais de l'unité nationale, qui réside essentiellement dans la volonté libre de la Convention. Nous resterons toujours fermes dans notre attachement aux vrais principes de la liberté et du républicanisme et ne verrons jamais nos représentans que dans ceux qui les deffendront.

Vive la république, Vive l'unité de la Convention.

LEVASSEUR, BOCQUET (*off.*), HEURTAU, PLEGNE, BIZET, COURTIER, LE MICHE, BARON, Th. MAREST, CHOBERT, DROINY, BENICHOU, LEMAIRE, autre Baron, VIARD, autre LEMAIRE, ROUSQUIN, GURNIER, VERSIGNY, GORÈS, BOUILLON, BRUSLÉ, BERTAUBOIS, MILLEVAGE, VERNET, DESCHESSELLE, THUILLIER, autre BARON, BUISSON, BARBOUX, LUCAS, J.A. RABIÉ, GOUVERNEUR, LAIR, Moÿse NATAN, LAVOUË, MALLET, BONNET, BOCQUET fils, D. BOCQUET l'aîné (*secrét.*), CHAMPION [et 3 signatures illisibles].

d'

[Vézillon, *s.d.*] (1)

La société populaire des sans-culottes de la commune de Vézillon vous félicitent d'avoir déjoué la trame infernale ourdie par le scélérat Robespierre et ses complices. Elle vous prie d'agrer (*sic*) les sentiments de respect et de reconnaissance dont elle est pénétrée.

Continuez, digne représentants, à bien mériter de la patrie; nous vous offrons notre vies et nos fortunes, et nous vous renouvelons le serment de deffendre la liberté et l'égalité, et de mourir en les deffendants.

BEQUET (*présid.*), MOUTIER (*secrét.-adj.*) (2).

(1) C 314, pl. 1 259, p. 2. Mentionné par *Bⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) Au n° 29 de la plaquette 1 259, on trouve l'accusé de réception suivant : « Les représentans du peuple composant la commission des Dépêches aux citoyens composant la société populaire de Vézillon : Il nous est parvenu, citoyens, une adresse que vous avez envoyée à la Convention nationale, par laquelle vous la félicitez d'avoir déjoué l'infernale trame ourdie par l'infâme Robespierre et ses complices. Elle lui a été lue cejourd'hui, et il en a été ordonné la mention honorable et l'insertion au bulletin ».

2

Les représentans du peuple envoyés près les armées du Rhin et de la Moselle écrivent à la Convention nationale.

Thionville, le 13 thermidor
an 2 de la République une et indivisible.

Citoyens collègues,

Nous avons reçu votre proclamation relativement aux nouvelles conspirations que vous avez déjouées, et nous venons de la transmettre à l'armée. Que tous les traîtres tombent, que tous les tyrans soient anéantis; c'est, n'en doutez pas, le voeu unanime de tous ceux qui versent ici leur sang pour la patrie : ce sang ne coule pas pour quelques conspirateurs, mais pour la liberté, pour l'égalité, pour la République indestructible. Périssent quiconque voudra usurper la puissance qui n'appartient qu'au peuple ! Périssent quiconque voudra s'élever au-dessus du niveau de l'égalité ! c'est ainsi que nous votons avec vous; c'est ainsi que votent les armées triomphantes. Tant de héros morts pour la patrie n'auront pas cet affront que la terre qu'ils ont affranchie par leur courage, retombe sous la verge d'un maître.

Signé, HENTZ, BOURBOTTE, GOUJON.

L'insertion au bulletin est décrétée (1).
[Applaudissements]

3

Le citoyen Maure, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aube, écrit de Troyes, le 12 thermidor, que les nombreux habitans de la commune de Troyes ont appris avec horreur les nouveaux attentats contre la liberté; ils en détestent les auteurs, ils applaudissent à leur juste et prompt punishment; ils sont dévoués à la Convention nationale, dans laquelle réside l'exercice de la puissance du peuple.

Insertion au bulletin (2).

[Applaudissements]

[Troyes, 12 therm. II] (3).

Salut et fraternité ! Citoyens collègues,

Que l'univers étonné apprenne enfin que les Français libres ont en horreur les tirans et les traîtres.

(1) *P.-V.*, XLII, 291. (original dans C 311, pl. 1 231, p. 9); *Bⁿ*, 16 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 375; *Audit. nat.*, n° 678; *C. Eg.*, n° 714; *Débats*, n° 681, 268; *F.S.P.*, n° 394 (selon cette gazette, la Convention décrète que cette lettre sera relue lorsque l'assemblée sera plus nombreuse); *M.U.*, XLII, 250-251; *J. Perlet*, n° 679; *J. Fr.*, n° 677; *J. Sablier* (du soir), n° 1 475; *Mess. Soir*, n° 713; *J. Jacquin*, n° 734; *Ann. patr.*, n° DLXXIX; *Rép.*, n° 226; *J. Lois*, n° 676; *J.S.-Culottes*, n° 535; *C. univ.*, n° 945.

(2) *P.-V.*, XLII, 292. *Débats*, n° 682, 280; *J. Fr.*, n° 677; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l).

(3) C 311, pl. 1 231, p. 8; mention dans *F.S.P.*, n° 394.

Qu'aucun homme n'ose s'arroger exclusivement les titres de vertueux et d'incorruptible car ils sont l'apanage cher aux républicains. Que dorénavant celui qui acquitte son devoir se contente de la confiance fruit de l'estime publique; que tous nos hommages soient réservés pour notre chère patrie.

Les nombreux habitants de la commune de Troyes ont appris avec horreur les nouveaux attentats contre la liberté et en détestent les auteurs. Ils applaudissent à leur juste et prompt[e] punition; ils sont dévoués à la Convention nationale dans laquelle réside l'exercice de la puissance du peuple.

MAURE aîné.

4

Le citoyen Peyssard, représentant du peuple près l'Ecole de Mars, écrit à la Convention nationale, en date du 11 thermidor, dans les termes suivans :

Citoyen président,

Il a été dit à la tribune qu'un magasin d'armes inutiles et mal gardées existoit à l'Ecole de Mars : je dois relever cette inexactitude et dire que ce magasin étoit sous mes yeux dans l'enceinte même du camp, qu'il n'a jamais contenu que le nombre de fusils nécessaire à l'instruction des élèves, et que pour les leur distribuer, on attendoit, selon l'usage, qu'ils connussent la première partie de l'école du soldat.

Je dois ajouter, pour ceux qui avoient voulu faire envisager l'artillerie du camp comme dangereuse à la liberté, qu'il n'y est pas entré un seul boulet, ni une seule cartouche à balle.

Signé, PEYSSARD.

La Convention décrète l'insertion au bulletin (1).

[Applaudissements]

5

Le représentant du peuple Guimberteau, au nom du conseil-général, du comité de surveillance, de l'état-major et de la société populaire d'Elbeuf, district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, où il est en mission, félicite (*sic*) la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant le nouveau Catilina et ses complices qui vouloient anéantir la liberté et la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Elbeuf, 11 therm. II.*] (1)

Citoyens collègues,

Des députations du conseil-général, du comité de surveillance révolutionnaire, de l'état-major et de la société populaire de la commune d'Elbeuf-sur-Seine, où le comité de salut public m'a donné une mission particulière, sont successivement venues, au nom de leurs commettants, me témoigner leur indignation des complots liberticides des Robespierre et leurs complices, et féliciter la Convention du nouveau caractère d'énergie qu'elle a déployé dans une pareille circonstance; j'ai été invité à vous transmettre, citoyens collègues, les sentiments qui animent tous les habitants de la commune d'Elbeuf; je m'empresse à remplir leurs vœux avec d'autant plus de plaisir que j'en ay été témoin.

La liberté triomphe, s'écriaient-ils; la République est encore sauvée, grâces aux soins paternels de nos dignes représentants. Vous ne doutez pas, je l'espère, citoyens collègues, combien je suis mortifié de n'avoir pu partager vos dangers et votre gloire. S. et F.

GUIMBERTEAU.

[*La commission des dépêches au repr. Guimberteau; s.l.n.d.*]

Il nous est parvenu, citoyen collègue, une adresse que tu as envoyée à la Convention nationale, datée du 11 therm., par laquelle, au nom du conseil général, du comité de surveillance, de l'état-major et de la société populaire de cette commune [Elbeuf], tu la félicites d'avoir déjoué et puni le nouveau Catilina et ses complices.

Elle lui a été lue aujourd'hui, et il en a été ordonné la mention honorable et l'insertion au Bulletin.

Les membres de la commission des dépêches. (sans signatures).

6

La commission de l'instruction publique fait part à la Convention nationale des deux traits de civisme suivans qui lui ont été transmis : le premier par un extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Montbéliard; le second par une lettre du chef de l'état-major de l'armée de l'Ouest, en date du 8 du même mois.

1). Le conseil général du district de Montbéliard ayant envoyé un commissaire pour accélérer, dans son arrondissement, la moisson et le battage des grains requis pour alimenter nos braves frères du Rhin, ce commissaire est arrivé à Sochaux, où la moisson ne faisoit que commencer. Le citoyen Ferraud, maire, lui dit : « Les neiges du 18 floréal et la grêle du 25 messidor ont ravagé nos campagnes et gâté nos mois-

(1) *P.-V.*, XLII, 292 (original dans C 311, pl. 1 231, p. 7); *Bⁿ*, 17 therm. (suppl¹); *Débats*, n^o 682, 281.

(2) *P.-V.*, XLII, 293.

(1) C 311, pl. 1 231, p. 5 et 6.